

Banlieues : chacun tire son plan

Parallèlement aux mesures pour rétablir l'ordre dans les quartiers, le Premier ministre a annoncé une série de mesures sociales, le 8 novembre à l'Assemblée nationale. Voulant faire de la lutte contre toutes les discriminations «une priorité», Dominique de Villepin a annoncé la création prochaine de «*préfets délégués à l'égalité des chances*» et «*d'une grande agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances*». Le gouvernement, qui avait réduit les subventions aux associations, va leur débloquer 100 millions d'euros supplémentaires en 2006. Tous les jeunes de moins de 25 ans issus des 750 ZUS seront reçus «*dans les trois mois*» par les services de l'emploi, «*qu'ils soient ou non inscrits au chômage*». À cet effet, les ANPE, missions locales et maisons de l'emploi seront mobilisés. «*Chaque jeune aura droit à un entretien approfondi avec un conseiller*», a-t-il dit en s'engageant à ce qu'une «*solution spécifique soit proposée dans les trois mois à chaque jeune qui fait la démarche, qu'il s'agisse d'une formation, d'un stage ou d'un contrat*». Les jeunes diplômés recevront un accueil particulier pour «*valoriser leur qualification*».

<http://www.premier-ministre.gouv.fr>

Apprentis sages ?

On suppose que ce n'est pas dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme que le premier ministre a annoncé l'intention d'abaisser l'âge de l'obligation scolaire à quatorze ans. Que l'on sache, l'idée consiste à orienter les «*décrochés scolaires*» vers les formations en apprentissage, histoire de laisser décompresser les enseignants en les délivrant de ceux qui ne veulent rien apprendre. Reste que si socle commun de connaissance il doit y avoir, le chemin de l'école ne sera pas très éloigné de la formation «*sur le tas*». À cet égard, il convient de relever le profil des apprentis. Sur 361 500 apprentis, 62% ont un CAP ou un BEP, 21% sont en possession du bac, 11% ont un bac +2 et 6% un bac +3. Plus étonnant encore, entre 1993 et 2003, le nombre de titulaires d'un CAP ou d'un BEP a diminué de 7.000 unités tandis que les bac +2 augmentaient de 22.800 unités et les bac +3 de 16.200 unités. Autant dire que les patrons ne sont pas très chauds pour accueillir les jeunes délaissés des banlieues dépourvus de diplômes. Pour **Laurence Parisot**, présidente du Medef, il n'y a pas de place en entreprise pour de si jeunes gens.

Les associations vont-elles sortir du «rouge» ?

Le 7 novembre, la **Conférence Permanente des Coordinations Associatives** (CPCA), regroupant seize coordinations associatives (sport, culture, éducation populaire etc.), près de 700 fédérations nationales et 400 000 associations, présentait cinq propositions pour que l'emploi se développe en cohérence avec les objectifs affichés de cohésion sociale. Le monde associatif dénombre 1,6 million d'emplois et justifie d'une hausse de 58% d'emplois entre 1990 et 1999, soit 5% de l'emploi salarié français.

Le 8 novembre, réagissant à la crise des banlieues, **Dominique de Villepin** annonçait à l'Assemblée nationale une enveloppe budgétaire de 100 millions d'euros en faveur de la vie associative. Le 21 novembre, l'Assemblée nationale a voté un collectif budgétaire de 181 millions d'euros sur les crédits du programme «*équité sociale et territoriale et soutien*». Il prévoit l'affectation 40 millions pour le dispositif «*adultes-relais*» dont le nombre sera doublé; 44 millions consacrés au développement social dans le cadre des contrats de ville; 37 millions pour les dispositifs de réussite éducative; vingt millions pour revitalisation économique et à l'emploi dans le cadre des contrats de ville; vingt millions pour la mise en place de quinze nouvelles zones franches urbaines.

Tout compte fait, selon **Catherine Vautrin**, ministre déléguée à la cohésion sociale, avec 80 millions consacrés au fonds interministériel à la ville (FIV), le nombre de postes d'adultes-relais devrait être doublé et le programme de réussite éducative amplifié. Le dispositif devrait être géré par les communes et les préfets de région chargés de la distribution. Les critères de répartition demeurent jusqu'à présent opaques. Or, rappelle «*Le Monde*» (22/11/05), les crédits du FIV, qui concernent notamment les subventions aux associations, ont connu, depuis 2002, une diminution constante : 180 millions en 2002, 146 en 2003, 132 en 2004, 109 en 2005 et 107 prévus pour 2006.

Avec la perte des «*emplois-jeunes*», le chiffre d'une réduction budgétaire de 310 millions avait été cité.

À ces 80 millions s'ajouteraient une vingtaine de millions du ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative. quinze millions seraient accordés dans le cadre de la «*vie associative*» et aux sports : cinq millions aux services ministériels déconcentrés chargés de ventiler trois millions au secteur «*jeunesse et éducation populaire*» et deux millions au sport. 3,5 millions en «*direct*» vers les services «*emploi-formation*» (éducateurs et animateurs et qualification du contrat d'accès à l'emploi). Les 6,5 millions restant seraient consacrés au soutien à la structuration des associations : 2,5 millions au CDVA (conseil de développement de la vie associative pour la formation des bénévoles, portant le budget du CDVA à 8,250 millions pour 2006; 2,5 millions aux associations nationales ayant des actions dans les quartiers; 1,5 millions pour le volontariat portant à 2,5 millions son budget en 2006. Restent cinq millions qui iraient au budget «*santé*» dont on ne sait s'il sera dirigé ou non vers les associations.

Les associations regrettent de ne pas avoir été «*associées*» à l'élaboration du budget. Julien Adda, délégué général de la CPCA demeure dubitatif. Il s'interroge sur l'origine de fonds qui sont pas créés par des recettes supplémentaires mais par des redéploiements internes aux ministères. Il ignore comment, pour rencontrer les promesses ministérielles, les administrations pourront mettre les sommes à disposition des associations pour le 1^{er} janvier prochain. Il revendique toujours un «*Grenelle des banlieues*».

Même écho du côté de la **Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale** (FNARS), représentant 750 associations. Sa présidente, Nicole Maestracci, rappelle que, à la veille de l'explosion des banlieues, les 50 millions promis par Villepin au moment des incendies de cet été, n'avaient pas encore été budgétisés et que, par ailleurs «*on attendait douze millions en septembre pour les centres d'hébergement d'urgence pour pouvoir simplement fonctionner mais nous n'en avons obtenu que six dans le budget 2006*».

Page d'accueil | Nouveaux | Hit-Parade | Site au hasard | Ajouter un site | Contacts

OASIS

<http://www.travail-social.com>

Le Portail du Travail social

FORUMS
Services
Emploi

OASIS Magazine

L'essentiel de la presse du Travail social

Consultez
Imprimez
Téléchargez
...

Un moteur de recherche spécialisé

- ▶ L'index thématique du Travail social
- ▶ Plusieurs centaines de sites référencés
- ▶ Indexation en continu des articles du Mag

L'information en direct

- ▶ **Le WEB au service de l'information en continu**
- ▶ **Passez vos infos sur OASIS**
Brèves, communiqués, RDV, dates, colloques...

OASIS - Organisation d'Acteurs Sociaux Indépendants et Solidaires - Association loi 1901

Qu'aurait-on fait si cela ne s'était pas calmé ?

Peu de temps avant l'accalmie des banlieues, le garde des sceaux avait menacé les mineurs qui violeraient le couvre-feu d'être placés en centres éducatifs fermés.

Dans un courriel, **Jean-Pierre Rosenczweig** signale ce que n'a dit pas le ministre : il n'existe qu'une petite dizaine de CEF pour une capacité d'accueil en temps réel d'à peine plus de 120 places dont 80 occupées.

«Il ne faudrait donc pas que plus de cinquante jeunes franchissent la ligne blanche sinon l'engagement ministériel ne pourrait pas être tenu ! En dix minutes sur une rue de n'importe quelle cité ce quota pourrait être rempli (...)

Tout cela est de la même veine que les poursuites engagées contre des parents dont les gamins seraient dehors au mépris du couvre-feu pour non-exercice de leurs responsabilités parentales. En qualifiant des parents de délinquants on entend sans doute restaurer leur autorité. On voudrait voir le résultat. En fait ne donne-t-on pas aux enfants le pouvoir de faire incarcérer leurs parents lesquels ne pourront que les en remercier ?

(...) Bref, il faut voir dans ces mouvements de menton, une nouvelle illustration de la limite du droit pénal pour répondre aux problèmes sociaux. Un point en revanche est exact : en recourant à la législation sur l'état d'urgence les pouvoirs publics reconnaissent qu'on est bien en état d'insurrection sociale !».

On avait connu le papy de Bobigny moins vindicatif.

Multirécidivistes ?

«À Bobigny, sur 89 mineurs présentés au tribunal dans le cadre des violences, 37 étaient «connus» au pénal ou au civil, une dizaine bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance. À Créteil, parmi 77 mineurs déférés mi-novembre, quinze seulement étaient connus par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). À Nanterre, sur 41 mineurs, 22 étaient «inconnus en délinquance», alors que treize faisaient l'objet d'une prise en charge dans un cadre pénal. À Pontoise, neuf des 42 adoles-

cents présentés étaient suivis par la PJJ». À Bobigny, le statut de témoin assisté a été attribué à plus du tiers des adolescents présentés. Bon nombre ont, au final, simplement été remis à leur famille. Dans de nombreux cas, les éléments fournis par la police n'ont pas permis aux juges de mettre ces mineurs en examen. La direction de la PJJ de la Seine-Saint-Denis a constaté que ses foyers étaient restés très tranquilles. (Nathalie Guibert, *Le Monde* 26 nov.2005).

Prévention : du rifi en perspective

Philippe Bas a donc présenté son plan de réforme du dispositif de protection de l'enfance. Il appelle au développement de la prévention et à l'autorisation de partage du secret entre professionnels habilités.

Il confirme le président du conseil général comme chef de file du dispositif.

Nicolas Sarkozy prépare son projet de loi sur la prévention. Soucieux de l'organisation d'une meilleure coordination entre les travailleurs sociaux, il suggère son pilotage sous l'autorité du maire.

Celui-ci serait le destinataire des informations que devraient lui communiquer les services sociaux, relatives aux difficultés qu'ils auraient pu constater

Peine perdue et déni de bon sens.

La Défenseure des Enfants avait réagi au dépôt d'un amendement déposé par le gouvernement lors de l'examen au Sénat du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2006.

Cet amendement vise à interdire le versement des prestations familiales aux parents étrangers, en situation administrative régulière, lorsque leurs enfants ne seraient pas arrivés sur le territoire français par la procédure du regroupement familial.

Peine perdue !

La commission mixte l'a adopté. Et pourtant, elle avait rappelé une évidence : des enfants peuvent se trouver aux côtés de leurs parents de façon tout à fait légale sans être passés par la procédure du regroupement familial.

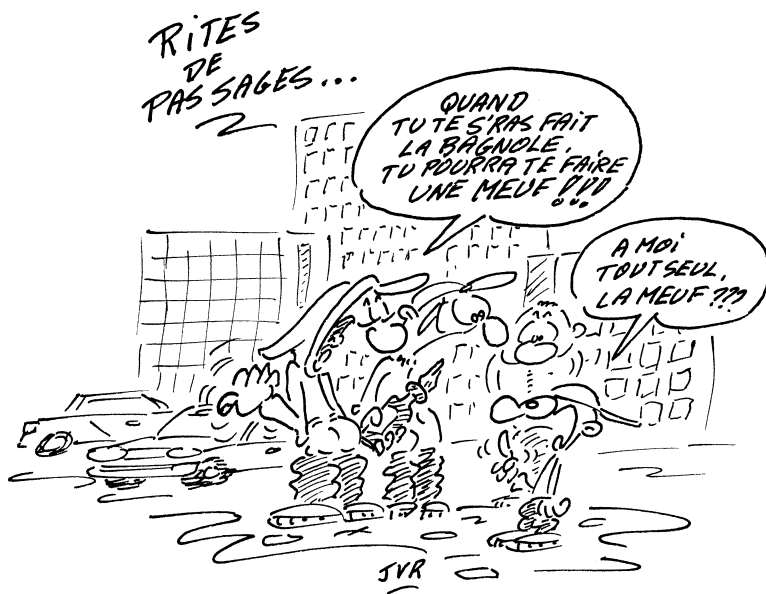
Le texte revient sur la position très nette de la Cour de cassation, selon laquelle «les étrangers résidant régulièrement en France avec leurs enfants mineurs bénéficient de plein droit des prestations familiales» (16 avril 2004).

Cet arrêt était d'ailleurs conforme aux engagements internationaux pris par la France.

En juin 2004, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies avait d'ailleurs rappelé à la France qu'elle devait accorder le bénéfice de ces

prestations aux familles en situation régulière quel que soit le mode d'entrée des enfants sur le territoire.

Claire Brisset dénonce le déni du bon sens : «les prestations familiales ont pour seul but de faciliter l'exercice de la parentalité en allégeant les charges financières qui pèsent sur les familles. Les événements récents montrent à quel point le rôle des parents est fondamental; ils doivent être soutenus à cet effet».



dans les familles qu'ils rencontrent.

Entre le maire et le président du conseil général, il faudra choisir. Il ne peut y avoir deux coqs dans le même poulailler.

Entre le secret professionnel partagé entre les professionnels qui y sont tenus et la dénonciation à l'officier de police judiciaire qui se cache derrière le maire de chaque commune, il y a toute la différence de conception de l'action préventive.

Bonne chance aux challengers !

Le scoop manqué

Croyant répondre à un journaliste américain, le maire UMP de Levallois, **Patrick Blakany**, s'est fait piéger par des collaborateurs du «vrai journal» de **Karl Zéro**. Interrogé sur la façon de faire française pour reléguer les pauvres dans les banlieues, il a cru bon de répondre : «*Ce que vous appelez les pauvres, je suis désolé de vous le dire, c'est des gens qui gagnent un peu moins d'argent. Mais comme ils gagnent moins d'argent, ils ont les mêmes logements que les autres, sauf que, eux, les payent moins cher. Et ils vivent très bien. Nous n'avons pas de misère en France. Il n'y a pas ce que vous appelez les pauvres. Bien sûr, il y a bien quelques sans domicile fixe qui ont choisi de vivre en marge de la société. Et même ceux-là, croyez moi, on s'en occupe: il y a des foyers d'accueil parce que, en hiver, en France aussi, il fait froid et il n'est pas question de laisser dehors les gens qui sont dans la misère; donc nous leur donnons des asiles, on leur donne à manger, on les lave, on leur donne tout ce dont ils ont besoin. Mais ce sont des gens relativement rares qui ont décidé une fois pour toute qu'ils étaient en marge de la société, qu'ils ne voulaient pas travailler ou qu'ils avaient été rejetés par la société*». Il aurait quand même dû reconnaître que tout le monde n'a pas la capacité de se faire servir à demeure par trois employés de mairie (ce qui lui valut une condamnation en 1997 à quinze mois de prison avec sursis et deux ans d'inéligibilité). La séquence a été refusée par la chaîne pour des «*raisons artistiques*». Dommage car les chômeurs, les «*fins de droit*» et les RMistes auraient pu voir l'émission diffusée «*en clair*».

Hélicos

Durant les semaines d'agitation, on a vu les hélicoptères survoler les banlieues. Le ministre de l'intérieur n'a pas fait connaître le succès de cet engin d'investigation pour débusquer les émeutiers. Selon les milieux informés, l'heure d'hélico coûte environ 2 000 Euros. Au nombre d'heures de vol, on croit savoir que le budget aurait permis de réparer quelques ascenseurs en chômage depuis des mois sinon des années...

Récidive : accord de la commission mixte

L'Assemblée nationale et le Sénat ont enfin adopté un texte commun sur la proposition de loi «*relative au traitement de la récidive des infractions pénales*». Les sénateurs ont convaincu les députés de retirer du projet ses aspects les plus imbuables concernant les mineurs.

Désormais, le placement sous surveillance électronique mobile (le bracelet) ne peut être ordonné qu'à l'encontre d'une personne majeure; il n'est plus question de prolonger la détention provisoire d'un mineur dans un centre éducatif fermé. La juridiction de jugement devra se prononcer sur le retrait total ou partiel de l'autorité parentale lorsque le viol ou l'agression sexuelle sera commis contre un mineur par une personne qui en est titulaire. Elle ne sera plus contrainte de motiver les raisons de ne pas prononcer cette mesure que les députés avaient rendue automatique.

La référence aux dispositions du code civil devrait contraindre les juridictions pénales à procéder à l'audition des mineurs concernés qui en font la demande. Reste que cette loi fait basculer l'intérêt de l'enfant loin derrière les impératifs de sécurité publique.

NOMINATIONS

Ministère de la Justice

Michel Dobkine, procureur général près la cour d'appel de Nîmes, est nommé directeur de l'Ecole nationale de la magistrature. (J.O. du 21 oct. 2005)

Roland Poinard est nommé directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse de la Nièvre, à Nevers. (J.O. du 9 nov. 2005)

Ministère de la Santé et des solidarités

Geneviève Laffont, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, est nommée directrice départementale des affaires sanitaires et sociales des Hautes-Pyrénées. (J.O. du 25 oct. 2005)

Yves Rousset est nommé directeur départemental des affaires sanitaires et sociales des Côtes-d'Armor. (J.O. du 25 oct. 2005)

Nicole Taillandier, directrice départementale des affaires sanitaires et sociales de l'Eure, est nommée directrice départementale des affaires sanitaires et sociales de la Loire-Atlantique. (J.O. du 25 oct. 2005)

Hubert Valade est nommé directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Seine-Saint-Denis. (J.O. du 25 oct. 2005)

Claudine Bourgeois, directrice départementale des affaires sanitaires et sociales de Moselle, est nommée directrice régionale des affaires sanitaires et sociales de Haute-Normandie. (J.O. du 25 oct. 2005)

Ramiro Pereira, directeur régional des affaires sanitaires et sociales de Lorraine, est nommé directeur régional des affaires sanitaires et sociales de Midi-Pyrénées. (J.O. du 25 oct. 2005)

Elisabeth Chevallier, directrice départementale des affaires sanitaires et sociales du Jura, est nommée directrice départementale des affaires sanitaires et sociales de Moselle. (J.O. du 25 oct. 2005)

Philippe Michel, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de Meurthe-et-Moselle, est nommé directeur de la santé et de la solidarité de Corse et Corse-du-Sud. (J.O. du 29 oct. 2005)

Michel Demarquette, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, est nommé directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales du Pas-de-Calais. (J.O. du 29 oct. 2005)

Anne Sadoulet Ben Bakir, directrice adjointe des affaires sanitaires et sociales de l'Hérault, est nommée directrice départementale des affaires sanitaires et sociales de l'Aude. (J.O. du 4 nov. 2005)

Colette Perrin, directrice départementale des affaires sanitaires et sociales d'Ille-et-Vilaine, est nommée directrice départementale des affaires sanitaires et sociales des Landes. (J.O. du 4 nov. 2005)

Christiane Pernet, directrice départementale des affaires sanitaires et sociales de Seine-et-Marne, est nommée directrice départementale des affaires sanitaires et sociales de Meurthe-et-Moselle. (J.O. du 4 nov. 2005)

Pierre Pruel, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Loire-Atlantique, est nommé directeur départemental des affaires sanitaires et sociales du Nord. (J.O. du 4 nov. 2005)

Alain Rommevaux, directeur de la santé et de la solidarité de Corse et Corse-du-Sud, est nommé directeur régional des affaires sanitaires et sociales d'Alsace. (J.O. du 15 nov. 2005)

Mireille Willaume, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, est nommée directrice régionale des affaires sanitaires et sociales de Lorraine. (J.O. du 15 nov. 2005)

Gérard Delga, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, est nommé directeur départemental des affaires sanitaires et sociales du Var. (J.O. du 15 nov. 2005)

Alain Cadou, directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales de Picardie, est nommé directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de l'Eure. (J.O. du 15 nov. 2005)

Joël Lacroix, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales des Hautes-Pyrénées, est nommé directeur départemental des affaires sanitaires et sociales du Tarn. (J.O. du 15 nov. 2005)

Chasse aux chômeurs à Marseille

Le magazine *Envoyé Spécial* de France 2 a diffusé le 20 octobre 2005 un reportage intitulé «*Les arnaques à la CAF*». Les journalistes ont suivi deux des dix-sept contrôleurs de la caisse d'allocations familiales de Marseille dans leur traque journalière d'allocataires suspectés de percevoir illégalement des prestations sociales et qui «*chaque jour, démasqueraient des dizaines de fraudeurs*».

En réalité, on n'en décompte qu'environ 3 000 chaque année selon Daniel Buchet¹.

La Ligue des droits de l'homme dénonce ce reportage qui ne replace pas le sujet dans son contexte; omettant en particulier de quantifier le nombre de fraudes avérées, le reportage tend à jeter l'opprobre sur les catégories sociales démunies. Il aurait pu signaler, estime la ligue, les sommes dues par la CAF à ceux des usagers qui doivent être rétablis dans leurs droits indûment supprimés. Celles-ci sont en effet trois fois supérieures aux sommes réclamées aux «*fraudeurs*», lesquels ne représenteraient qu'un faible pourcentage soit 2% du milliard d'euros d'aides versées par an par la CAF des Bouches du Rhône.

Les experts et les femmes d'ouvrage

Jean-Luc Viaux, maître de conférence à l'Université de Rouen, désigné comme expert dans l'affaire d'Outreau avait conclu à la crédibilité des enfants impliqués : «*Aucun élément ne permet de penser que X invente des faits ou cherche à imputer des*

faits à des personnes non concernées. Sont témoignage reste mesuré» alors même que l'un d'eux inventait quatre meurtres, dont celui d'une petite en robe rouge, massacrée par son père devant des grands qui regardaient ! Pressé de questions à l'audience de la cour d'appel, l'expert s'est défaussé sur une collègue, **Marie-Christine Gryson**, avec qui il a signé le rapport; s'il a bâclé le travail (pour quatre enfants expertisés, il a recopié les mêmes conclusions, au mot et à la faute de frappe près : «*Sont [sic] témoignage reste mesuré*», lit-on à quatre reprises), c'est à cause du tarif des expertises, payées quinze euros de l'heure.

«*Quand on paye des expertises au tarif d'une femme de ménage, on a des expertises de femme de ménage*» dit-il hors audience ! Sans doute n'importe quelle femme de ménage aurait-elle rendu une expertise moins insensée ?

Claire Brisset a bien raison d'évoquer le manque général de formation des intervenants en protection de l'enfance qui donne de la justice de notre pays cette image moyenna-geuse...

Formation d'éducateur de jeunes enfants

Faisant suite au décret du 3 novembre 2005 (n° 2005-1375 relatif au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants et modifiant le code de l'action sociale et des familles, structurant les domaines de compétences et ouvrant à la validation des acquis de l'expérience, un arrêté réforme les conditions d'accès dans les centres de formation et les modalités de sélection. Il précise le contenu et l'organisation de la formation dont l'enseignement théorique (1.500 heures au total) se décompose en quatre domaines de formation. La formation

pratique se déroule sous la forme de quatre stages minimum (2.100 heures).

Les modalités d'obtention du diplôme sont également précisées : contrôle continu, mémoire professionnel, épreuves écrites, oral.

Arrêté du 16 novembre 2005 publié au JO du 25 novembre 2005. À consulter sur le site : www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCA0524138A

Défense de cracher dans la soupe (populaire)

À Bourg-en-Bresse, les services préfectoraux ont dévié vers la Ddass le 115 géré par le foyer d'accueil et de reclassement de l'association Oser.

Du coup, plus de réponse pour les sans-logis après 17 heures, ni le week-end.

Plus gros centre d'hébergement de l'Ain, Oser gère un foyer d'accueil et de reclassement (FAR), un hôtel social et un service de mobil-homes d'urgence. L'association avait pris en charge la gestion du 115 en 1996, d'abord sans moyens puis avec le soutien de la Ddass, qui finançait un poste et demi.

Son crime ? De lèse-majesté ! Ne pas avoir voulu se plier à l'injonction préfectorale de ne pas héberger les demandeurs d'asile. Illégal aux yeux d'Oser !

Pire encore : avoir occupé un jardin public situé juste devant la préfecture pour protester contre le manque de logements et obtenu avec Droit au logement (DAL) le relogement de 150 personnes par réquisition, en forçant un peu trop la main des autorités.

«*Ce ne sont pas des partenaires fiables ni loyaux. L'attitude d'Oser est inacceptable pour qui reçoit un financement de l'État*» assure directeur de cabinet du préfet.

Décidément, on ne peut vraiment pas plaire à tout le monde ! (Laurent Guigon, *Le Monde* 15 nov. 2005).

Contrevérité ou recel d'informations secrètes ?

«*Parmi les mineurs impliqués dans les délits, il y a une surreprésentation d'enfants issus de familles polygames*», souligne **Bernard Accoyer**, président du groupe UMP de l'Assemblée nationale. Nous avons écrit au député de Haute-Savoie pour lui demander quelles données sont à l'origine de cette déclaration : «*Je parcours fréquemment la presse et, jusqu'à présent, je n'avais jamais constaté qu'une autorité publique soit en mesure de livrer une statistique relative à la composition des ménages des mineurs poursuivis*». Nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour. Gageons que le parlementaire ne révélera pas ses sources qui, pour autant qu'elles existent, ne peuvent avoir pour origine que la violation répétée du secret de l'instruction, particulièrement protégé en ce qui concerne l'identité des mineurs d'âge.

L'apprentissage... pour les mineurs isolés

Une circulaire du directeur de la population et des migrations (ministère de l'emploi et de la cohésion sociale), précise l'application de l'article 28 de la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 sur les demandes d'autorisations de travail émanant de mineurs ou jeunes majeurs étrangers isolés. Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, les autorisations ne peuvent être accordées qu'à ceux qui ont été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) avant l'âge de seize ans et qui le sont toujours au moment où ils font leur demande (donc âgés de 21 ans au maximum). Dans les autres situations, les dossiers seront étudiés au cas par cas.

Circulaire DPM/DMI 2 n° 2005-452 du 5 octobre 2005 (BO Solidarité-Santé n°05/10 du 15 novembre 2005) - sur le site www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2005/05-10/a0100030.htm

Rien de neuf

Le nombre est grand de ceux qui, répudiant toute contrainte, dépouillant toute vergogne, vivent en dehors de la société et n'y touchent que pour lui nuire. Malgré la surveillance incessante dont ils sont l'objet, malgré les lois qui les enserrant, les atteignent et les châtient, ils restent au milieu de nous, dans notre grande ville, si fertile en tentations, comme une tribu insoumise, toujours en révolte, rêvant le mal, l'accomplissant avec une audace que rien ne semble pouvoir atténuer et se recrutant parmi les déclassés qui flottent au-dessus de notre civilisation comme des herbes lépreuses au-dessus d'un marais. Dans le sein de notre population active et laborieuse, c'est un peuple à part, sans foi ni loi, sans feu ni lieu, spécialisé dans ses aptitudes particulières et fidèle à des coutumes transmises qu'on a bien étudiées et dont la connaissance permet le plus souvent de découvrir les auteurs des crimes commis.

La paresse, ou plutôt la haine instinctive de tout état régulier, la recherche et le besoin tyrannique des plaisirs grossiers, mènent le plus souvent ces malheureux au vagabondage, à la rébellion, au vol et parfois au meurtre. La bêtise et l'irréflexion y sont pour beaucoup, et tel homme, jeune, solide, bien constitué, a dépensé pour subsister de fraude et de larcin plus d'énergie, de savoir-faire et de vigueur qu'il ne lui en eût fallu pour vivre tranquillement, à l'abri de tout reproche, en exerçant un bon métier.

Maxime Du Camp, «Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie», Paris, Librairie Hachette, 1875, T. III, p. 4.

Politique sécuritaire et pompiers pyromanes

Cela fait maintenant quelques années que de tous côtés, les membres du gouvernement, une série d'experts relayés par les médias, nous affirment qu'un peu de fermeté avec la jeunesse ferait merveille, quand le social, le travail éducatif auraient surtout fait les preuves de leur inutilité.

Comme pour vérifier cette thèse, les mesures politiques n'ont fait que s'accumuler :

- il n'y a jamais eu autant de jeunes condamnés à des peines fermes dans les tribunaux;
- de nouveaux délits spécifiques aux jeunes ont été créés;
- on a remis largement en cause le primat du principe éducatif dans la justice des mineurs;
- on a construit des centres fermés, coûteux et on en promet encore d'autres alors qu'on est toujours en attente de résultats probants;
- on planifie la multiplication des places pour mineurs dans les prisons, et on banalise les effets de la prison ferme sur les enfants et les jeunes;
- de nouvelles pénalités ont vu le jour, en direction des parents d'enfants et de jeunes qui connaissent des problèmes dans les institutions éducatives ou sur la voie publique (amendes, stages parentaux, etc.).

Mais cela ne suffisait pas, il a fallu encore :

- licencier les emplois jeunes des écoles et collèges, ce qui a doublement pénalisé la jeunesse des quartiers à la fois comme utilisatrice et destinataire;
- faire disparaître la plupart des postes de surveillants MI-SE dans les collèges et les lycées en les remplaçant par des emplois de plus en plus précaires (vingt heures par semaine payés mi temps du SMIC);
- on a continué à sinistrer les réseaux d'aide dans les écoles (équipes destinées à soutenir les enfants en difficulté et à conseiller les équipes pédagogiques et les parents); on les a davantage dilués dans des zones d'intervention immenses, réduisant leurs capacités d'intervention à une présence symbolique et statutaire à des réunions où le cas des enfants est réglé en vingt minutes...;
- on a laissé se désagréger encore plus la Psychiatrie infanto juvénile ; aujourd'hui il faut des mois de patience pour obtenir un rendez vous avec un psychologue en dispensaire...;
- on a réduit l'accompagnement éducatif des enfants en dehors l'école : de plus en plus nombreux enfants des classes populaires se voient rejetés des cantines par des règlements municipaux qui en interdisent (ou pénalisent économiquement) l'accès aux enfants dont les parents... ne travaillent pas. Idem pour les centres de loisirs et les séjours de vacances. Les enfants de milieu défavorisé n'ont jamais été si nombreux à n'avoir que le petit appart et a cage d'escalier comme unique horizon de l'année...;
- réduire l'autonomie éducative des écoles en les recentrant sur les savoirs fondamentaux (le socle commun), en poussant au signalement de plus en plus précoce d'enfants dont les difficultés personnelles ne sont envisagées sous l'angle de la difficulté scolaire ou du risque de délinquance...;
- agrandir le fossé qui sépare les institutions éducatives des familles populaires : Vigie Pirates devenu permanent fait obstacle tous les jours aux relations parents/ enseignants ; la «malheureuse» semaine des parents à l'école a fait long feu et à la place on convoque de plus en plus souvent les parents d'élèves en difficulté.

Et à chaque mesure, à chaque fois, comme dans la fable de la Mule (qu'on affame et qui n'accuse pas le coup jusqu'à ce qu'elle en crève !), il ne manquait pas de responsables politiques, nationaux ou municipaux pour rappeler que «rien n'allait plus mal», qu'on était dans la bonne voie, que tout ce qui pouvait exister auparavant était forcément inutile puisque l'on pouvait le supprimer... Jusqu'au jour ... où, la mule crève évidemment et l'abcès avec. Un peu de mépris, une insulte de trop. Et alors on «découvre» que le nombre de compagnies de CRS ne change pas grand-chose pour une population en révolte, que les ghettos deviennent facilement des souricières, qu'il y a peu de chances qu'on fera mieux avec des hélicos (les américains le savent, depuis le Viêt-Nam...).

Alors à présent, l'alternative est simple. Ou bien on continue dans la voie actuelle et on va pouvoir créer des emplois dans l'armée pour l'occupation des quartiers, et les patrouilles pendant les couvre-feux. Ou bien, on retravaille à reconstruire l'image des quartiers, des jeunes et des moins jeunes qui y vivent, ce qui sera beaucoup plus long, lent... mais aussi tellement moins coûteux de tous les points de vue.

Laurent Ott, éducateur et enseignant,
Association INTERMEDES,
<http://fondation.intermedes.free.fr>